

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES ORPHELINS DE DUPLESSIS
18 NOVEMBRE 2001**

PROJETS D'INTERVENTION POUR LES MEMBRES RÉGULIERS
DISSIDENTS, LES MEMBRES ASSOCIÉS ET LES MEMBRES AMIS

A) Avant l'ouverture de l'assemblée

À vérifier :

- Que les gens peuvent renouveler leur carte de membre à l'entrée;
- Qu'il y a une façon d'identifier les différentes catégories de membres (exemple : des cartons de couleur différente pour le vote);
- Que la liste de tous les membres en règle de l'organisme est mise à la disposition de tous les candidats aux élections.

À contester :

- Les demandes d'adhésion à l'organisme qui n'ont pas été amenées et entérinées par le conseil d'administration;
- La façon d'identifier à quelle catégorie un membre appartient (pièces justificatives ? dossier complet ? oui-dire ???).

Nous demandons que soit établi un système clair et simple qui permettra d'identifier, lors du vote, la catégorie de membre auquel chacun d'entre nous appartient. Pourrions-nous avoir, par exemple, des cartons de couleur différente ? Ou des cocardes ?

B) Lors de la vérification du quorum

À vérifier :

- Nombre de personnes présentes dans la salle par catégorie, avec vérification à main levée des cartons les identifiant.

Nous demandons au président de nous donner le nombre précis de membres en règle pour chacune des catégories de membre. Nous demandons ensuite au président de nous donner le nombre exact de membres en règle présents dans cette salle, pour chacune des catégories de membre.

C) Après la lecture de la convocation

À contester :

- La déclaration de M. Bruno Roy à l'effet que seul le COOID est autorisé à accompagner les orphelins dans leur demande de réclamation auprès du gouvernement du Québec.

M. Roy, nous contestons votre déclaration à l'effet que seul le COOID est autorisé à accompagner les orphelins dans leur demande de réclamation auprès du gouvernement du Québec. Les orphelins membres ou non membres du COOID peuvent soumettre directement leur cas au Programme de réconciliation nationale ou se faire aider de quiconque.

- La déclaration de M. Bruno Roy à l'effet qu'il «assure la continuité dans le sens et l'esprit que vous avez toujours voulu».

Il est faux que M. Bruno Roy «assure la continuité dans le sens et l'esprit que vous avez toujours voulu». Lors de la convocation à la dernière assemblée générale annuelle du 30 juin 2000, M. Roy disait aux orphelins : «Ne vous inquiétez pas, les autres préjudices (violences physiques, agressions sexuelles, main d'œuvre gratuite, etc.) pourront être considérés dans la réparation [...] L'objectif des membres du conseil d'administration est que tous les enfants de Duplessis ayant subi des préjudices obtiennent réparation.» Or, nous le voyons bien aujourd'hui, de nombreux orphelins sont exclus de leur propre organisme, ne sont plus reconnus comme des «orphelins de Duplessis» et n'ont plus aucun moyen de se défendre et de faire entendre leurs revendications.

D) Lors de la lecture et de l'adoption des procès-verbaux

À contester :

- Il manque à l'ordre du jour le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 29 avril 2001.

Nous constatons l'absence d'un procès-verbal très important : celui de l'assemblée générale spéciale du 29 avril 2001. C'est lors de cette assemblée qu'ont été adoptées les modifications aux règlements et statuts du COOID qui ont établi deux classes distinctes d'orphelins : les «réguliers» et les «associés». Étant donné que tout le déroulement de la présente assemblée est fondé sur cette modification, il nous semble capital d'avoir accès à ce document qui a transformé de façon drastique le membership de notre organisme.

Par ailleurs, nous souhaitons aujourd'hui même lancer un appel à la solidarité de tous les orphelins de Duplessis : il est injuste que des orphelins qui se sont battus pour la reconnaissance de nos droits et de notre dignité soient aujourd'hui tenus à l'écart de leur propre organisme. Il y a des gens, parmi eux, qui luttent depuis plus de dix ans, qui ont investi temps et argent dans ce combat, qui y croient, qui vous ont aidés à conclure une première entente avec le gouvernement du Québec. Nous tenons répéter que nous sommes très heureux que des orphelins aient enfin reçu une offre de compensation de la part du gouvernement du Québec. Cette entente est

bonne et vous devez la signer, vous devez en profiter. Cependant, n'oubliez pas les autres orphelins qui, eux, n'ont rien eu : ils ont besoin de leur organisme pour continuer à se battre. Nous demandons donc de revenir à l'ancien membership de l'organisme dans lequel tous les orphelins étaient égaux et avaient les mêmes droits. Nous comptons sur la solidarité de tous les orphelins pour rebâtir notre organisme.

- La validité de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2001.

Nous constatons que, contrairement à ce qui est écrit dans les statuts et règlements de notre organisme, cette réunion, qui devait être une réunion d'information, a été transformée en assemblée générale extraordinaire sans qu'un préavis de 21 jours ait été envoyé aux membres. C'est une preuve de plus que les choses se sont déroulées trop vite : quelques jours de plus de réflexion et de consultation auraient pu changer bien des choses et permettre à tous les orphelins de s'exprimer dans cet important dossier des compensations gouvernementales. Cela jette aussi un discrédit sur la façon dont l'actuel président du COOID gère notre organisme. Ce non-respect des règles démocratiques qui règlent le fonctionnement de notre organisme est dangereux et doit être dénoncé, d'autant plus que ce n'est pas un cas isolé.

E) Lors des élections

À contester :

- Nous demandons l'ajournement de ce point.

Nous demandons le report des élections pour deux raisons : d'abord parce que de nombreuses entorses aux règlements et statuts de notre organisme ont été commises aujourd'hui et lors des dernières assemblées, mais aussi parce que nous souhaitons en appeler à la solidarité de tous les orphelins de Duplessis afin de revenir à notre ancien membership dans lequel il n'y avait pas deux catégories d'orphelins, mais une seule, dans laquelle nous étions tous unis et égaux.